# PROGRAMME DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (PADP)

## FPADPD1 :
## Consultation initiale surpoids/obésité

### CONTEXTE

Le collectif DIsCO propose à ses membres diététiciens, un parcours d'Accompagnement au Développement Professionnel. Ce parcours de formation se déroule dans le cadre d'une *consultation initiale surpoids/obésité* et repose sur un principe d'auto positionnement et de réflexivité, accompagnés, du participant quant à l'acquisition de quatre compétences clés sélectionnées par les instances DIsCO. La validation de ce parcours de formation permettra au diététicien ayant une activité de prévention et prise en charge de l'obésité d'être recensé sur la cartographie en ligne DisCO.

### OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Promouvoir une pratique commune des diététiciens pour une meilleure prévention et prise en charge de l'obésité.
- Faire évoluer les pratiques des diététiciens.

### FORMAT

Enseignements prévus sur une à deux séquences du parcours en fonction du positionnement final de la commission formation en fin de première séquence.

### MODALITÉ DE FORMATION

La formation est proposée en présentiel et distanciel synchrone en fonction des phases de la séquence du parcours de formation.
*Phase observatoire* : présentiel sur le lieu de consultation du diététicien accompagné (distanciel synchrone si l'activité du diététicien est en ligne)
*Phase réflexive* : distanciel synchrone
*Phase de positionnement* : distanciel synchrone

### ADMISSION

**Public :** Diététiciens diplômés d'Etat ayant une activité de prévention et prise en charge de l'obésité.
**Prérequis :** Le diététicien doit être inscrit au collectif DisCO et proposer des consultations surpoids/obésité (en cabinet, en structure ou en ligne).

### VOIE D'ACCÈS

Formation professionnelle continue.

## DÉLAIS DE MISE EN PLACE

La Maison de la Nutrition peut intervenir à partir d'une semaine, après la réception de la convention de formation signée et la validation de l'inscription, à des dates arrêtées d'un commun accord.

## CAPACITÉ D'ACCUEIL

Illimitée.

## DATES

Les dates sont à définir avec le diététicien accompagnateur après validation de l'inscription au PADP.

## DURÉE

Une séquence du parcours doit être réalisée sous sept jours.

## LIEU DE LA FORMATION

Lieu d'exercice du diététicien accompagné et visio-conférence.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les diététiciens doivent être capables de :

- Fournir un cadre agréable et sécurisant à la personne
- Adopter une posture bienveillante et non jugeante et s'adapter aux différentes attitudes
- Favoriser l'expression de la personne et la considérer dans ses différentes dimensions
- Identifier et co-construire des objectifs éducatifs alimentaires et extra-alimentaires et les adapter aux ressources de la personne

## PROGRAMME DU PARCOURS DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL

Cf Annexe

## ACCOMPAGNATERUS

Les accompagnateurs DisCO sont diététiciens diplômés d'État et ont suivi une formation AFEST.

## MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Cette formation proposée reprend les principes de l'action de formation en situation de travail (AFEST). Un accompagnateur certifié et travaillant pour la Maison de la Nutrition viendra observer les pratiques des diététiciens accompagnés pour ensuite animer une séance de réflexivité. Cette séance vise à permettre au diététicien accompagné d'analyser sa propre pratique professionnelle et de s'auto-positionner sur la grille des 4 compétences clés.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en validation du parcours de formation (via la grille de positionnement sur les 4 compétences clés)
- Décision de la commission formation d'un recensement sur la cartographie pour l'activité « consultation »
- Retours des livrables de formations (fiche d'émargement, etc.)

## COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé des acteurs de la « Commission formation » de DisCO. Elle est composée d'acteurs de la formation professionnelle en Grand Est : https://disco.maison-nutrition.fr/connaitre-disco/qui-sommes-nous/

## LIVRABLES

Le bulletin d'inscription, la convention de formation, la convocation, l'attestation d'engagement, le livret d'accueil, la feuille d'engagement et d'émargement, la grille de positionnement, la notification de décision de la commission de formation, la cartographie.

## COÛT

Dispositif subventionné par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS). (*Sous réserve de signature de l'attestation d'engagement et de la fiche d'émargement à la formation)***.**
Les frais annexes resteront seuls à charge du diététicien (*déplacements, participation à une formation relayée, etc.)*.

## CANDIDATURE

Si vous souhaitez candidater, veuillez télécharger le bulletin d'inscription et l'attestation d'engagement sur le site internet DisCO : https://disco.maison-nutrition.fr/parcours-padp/

Ces derniers seront à retourner à la référente formation : formation@maison-nutrition.fr

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez-nous le signifier lors de votre demande d'inscription.

## Annexe
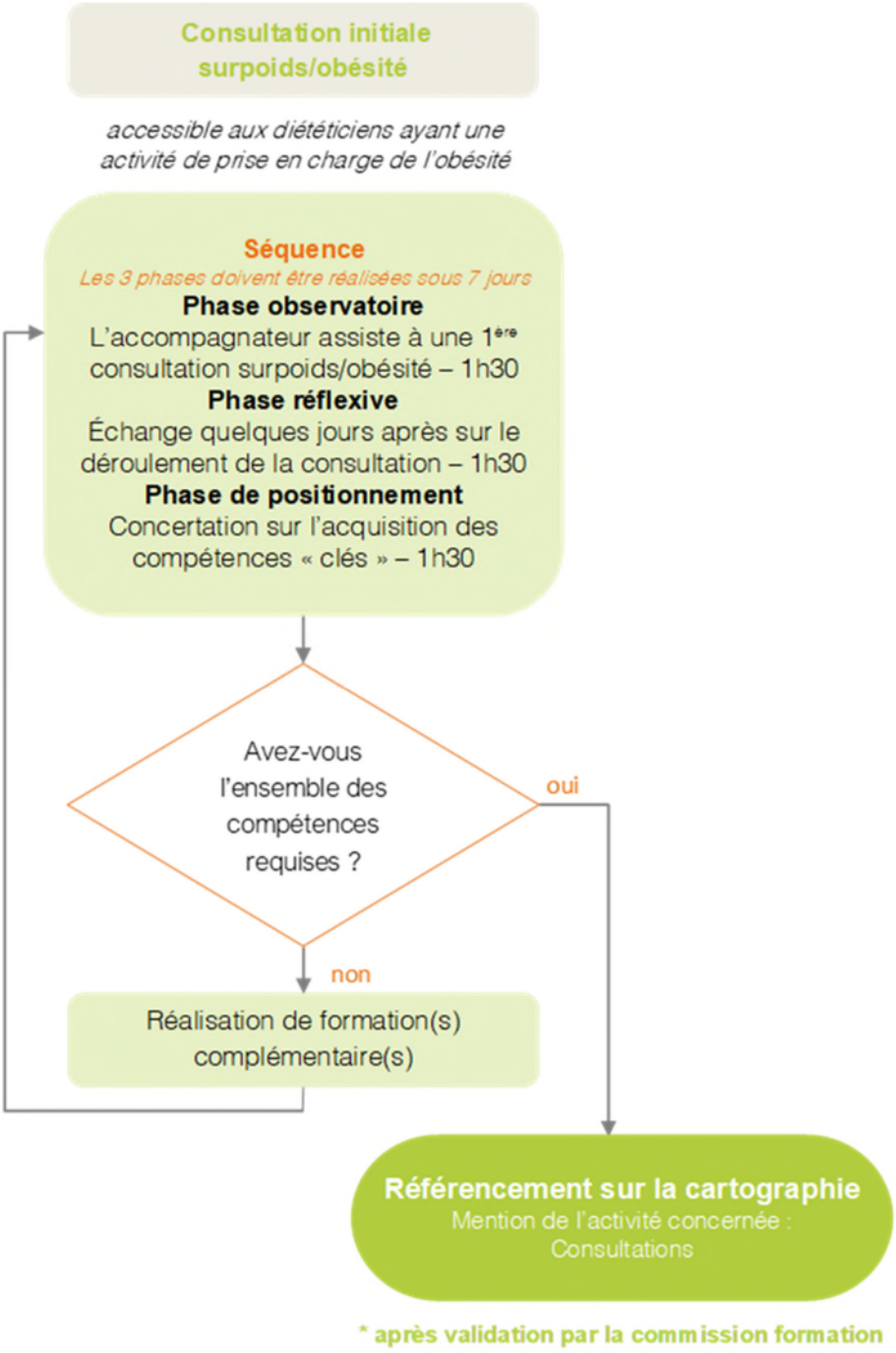
## Programme du Parcours d'Accompagnement au Développement Professionnel